

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 9 juin 2023

L'an 2023, le neuf du mois de juin à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Maulette, régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Stéphane GORNÈS, Maire.

Présents : Mmes et Ms Stéphane GORNÈS, Marie-France ROBERT, Raymond DESCHAMPS, Elisabeth NICOLAS, Anne DUCHALAIS, Victoire HOUÉSSOU, Thierry KORWACKI, Éric TONDU, Delphine MESSAGER et Christian MATHY.

Absents excusés : Mme et Ms Marie-Isabelle DAULLÉ (pouvoir donné à Marie-France ROBERT), Laurent GUIBLAIN (pouvoir donné à Stéphane GORNÈS), Aurélien BARBIÈRE (pouvoir donné à Delphine MESSAGER) et Isabelle COUPIN (pouvoir donné à Anne DUCHALAIS)

Secrétaire de séance : Monsieur Éric TONDU, conseiller municipal

Fixation des tarifs périscolaires pour l'année 2023-2024 et adoption du règlement intérieur

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité,

- de ne pas augmenter les tarifs périscolaires pour l'année 2023-2024

| | Tarifs pour Maulette, Dannemarie et Havelu | | Tarifs extérieurs | |
|-----------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------|-----------|-------------------|-----------|
| | 2022-2023 | 2023-2024 | 2022-2023 | 2023-2024 |
| Garderie matin | 2,85 € | 2,85 € | 5,50 € | 5,50 € |
| Cantine | 5,25 € | 5,25 € | 7,10 € | 7,10 € |
| Garderie soir | 4,10 € | 4,10 € | 6,30 € | 6,30 € |
| Tarif réduit cantine (<i>les parents fournissent le repas dans le cadre d'un PAI</i>) | 2,75 € | 2,75 € | 3,80 € | 3,80 € |

- d'**ADOPTER** le règlement intérieur des services périscolaires proposés par la commune comme annexé à la présente délibération.

Pour extrait conforme.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Le Maire
Stéphane GORNÈS

